

NOUVEAU SECRÉTAIRE

Un diplomate chargé de la diplomatie !

La nomination par le pape François de Mgr Pietro Parolin comme Secrétaire d'État est probablement une indication de l'orientation que prendra la réforme de la Curie tant attendue.

La Curie romaine a connu deux réformes depuis Vatican II. La première a été faite par Paul VI en 1967. La tentative d'assassinat contre Jean-Paul II, moins de trois ans après son élection, a été probablement l'une des raisons pour lesquelles il n'a réalisé sa réforme qu'en 1988, avec la Constitution Pastor Bonus, après avoir entrepris de nombreux voyages à l'étranger.

SUPER-MINISTÈRE

Traditionnellement, le Secrétaire d'État était un diplomate responsable de l'ensemble de la diplomatie vaticane. Depuis la réforme de Jean-Paul II, le cardinal Secrétaire d'État supervise deux sections dirigées chacune par un archevêque, dont seulement la seconde, responsable des relations avec les États, a un caractère proprement diplomatique. La première, responsable des Affaires générales, a un mandat beaucoup plus général, qui en fait une sorte de super ministère au-dessus de toutes les Congrégations romaines. Cet arrangement permettait à un pape souvent en voyage de se reposer sur le Secrétaire d'État, ayant désormais des pouvoirs très étendus, pour l'ensemble de la gestion de la curie et l'administration des « Affaires générales » de l'Église. Benoît XVI, s'est très bien accommodé de cette situation, consacrant lui aussi une bonne partie de son énergie à un apostolat pontifical itinérant.

LE RETOUR DU DIPLOMATE

Le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire

d'État sous Jean-Paul II, était un diplomate de carrière, qui avait été nonce au Chili. Mais le cardinal Bertone, choisi par Benoît XVI, qui l'avait eu comme collaborateur à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, était un théologien et non un diplomate. Cela peut expliquer une insatisfaction grandissante dans l'Église au cours des années face à un dysfonctionnement de la Curie.

Mgr Pietro Parolin, le nouveau Secrétaire d'État choisi par François, est un diplomate de carrière au curriculum impressionnant. Avec une satisfaction qui semble générale, il a géré sans faire de bruit des situations diplomatiques délicates comme celles avec le Vietnam, la Chine, Israël et le Venezuela. Polyglotte, on le dit fin connaisseur de l'Asie et du Moyen-Orient. Ce choix semble indiquer assez clairement une reconfiguration de la Secrétairerie d'État, ramenant celle-ci à sa tâche traditionnelle de diplomatie auprès des États. Nommer alors un diplomate de carrière comme responsable de la diplomatie était la chose tout indiquée. À chacun son métier ! Lorsque le Vatican a convoqué le 5 septembre les ambassadeurs de 71 pays pour leur exprimer l'angoisse du pape concernant la Syrie, la rencontre fut présidée non pas par le Secrétaire d'État sortant (mais toujours en fonction), mais par Mgr. Dominique Mamberti, chef de la seconde section, responsable de la relation avec les États.

VERS UNE CURIE SIMPLIFIÉE ?

Le pape François a nommé dès le début de son pontificat une commission de huit

cardinaux pour l'assister dans la réforme de la Curie. Plusieurs indices laissent à penser que cette commission, qui constitue déjà un exercice de collégialité, aura une existence permanente. De toute façon, il est clair désormais que la coordination des Affaires ordinaires de l'Église et du travail de toutes les Congrégations romaines se fera par un organe autre que ce qu'était jusqu'ici la « première section » de la Secrétairerie d'État.

Lorsque François se rendra à Assise le 4 octobre avec ses huit cardinaux conseillers pour annoncer les diverses formes de dépouillement qu'il désire voir pratiquer par l'Église, on peut déjà s'attendre à l'annonce d'une simplification des structures administratives de la Curie. Nous n'en sommes pas à une surprise près...



Armand VEILLEUX,
père abbé de l'abbaye de Scourmont
(Chimay)